

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/91

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
14/10/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3) : Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI–

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI -

Objet de la délibération : Modification relative au plan de financement de l'acquisition d'un logiciel de suivi et de facturation du service public de gestion des déchets (SPGD)

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'il y a lieu de modifier la délibération n°2024-118, présentant l'acquisition d'un logiciel de suivi, de pilotage et de facturation du service public de gestion des déchets. Ce logiciel étant également associé à un plan de communication.

En effet, le plan de financement inscrit sur la délibération n°2024-118 doit être modifié, selon les conseils de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le coût total du projet est de 33 810 euros HT :

- Logiciel : 31 550 € HT
- Communication : 2 260 € HT

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20251021-2025-91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2025

Les subventions de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) correspondent à 49,4% du coût total de l'opération, ce qui correspond au plan de financement suivant :

Financeurs	Montant des aides pour l'investissement	Montant des aides pour le fonctionnement	TOTAL
ADEME	6 543 € HT (30%)	3 600 € (30%)	10 143 € HT (30%)
OEC	6 543 € HT (30%)	0 €	6 543 € HT (19,4%)
SOUS TOTAL AIDES PUBLIQUES	13 086 € HT (60%)	3 600 € HT (30%)	16 686 € HT (49,4 %)
Autofinancement de la Communauté de Communes	8 724 € HT (40%)	8 400 € HT (70 %)	17 124 € € HT (50,6%)
TOTAL	21 810 € HT	12 000 € HT	33 810 € HT

Il est demandé au conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour l'acquisition de ce logiciel.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix.

Le Conseil Communautaire

-vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 17/10/2025.

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le projet d'acquisition d'un logiciel informatique de gestion des déchets et le plan de communication associé,
- D'approuver le nouveau plan de financement proposé suivant :

Financeurs	Montant des aides pour l'investissement	Montant des aides pour le fonctionnement	TOTAL
ADEME	6 543 € HT (30%)	3 600 € (30%)	10 143 € HT (30%)
OEC	6 543 € HT (30%)	0 €	6 543 € HT (19,4%)
SOUS TOTAL AIDES PUBLIQUES	13 086 € HT (60%)	3 600 € HT (30%)	16 686 € HT (49,4 %)
Autofinancement de la Communauté de Communes	8 724 € HT (40%)	8 400 € HT (70 %)	17 124 € € HT (50,6%)
TOTAL	21 810 € HT	12 000 € HT	33 810 € HT

- De solliciter de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse l'inscription à un prochain programme d'investissement l'octroi des subventions susmentionnées,
- De préciser que la somme nécessaire à l'acquisition de ce logiciel est inscrite au budget de la Communauté de Communes,
- De charger Monsieur le Président à l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI